

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, M. Constant, M. Monot, Mme Girardet, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 04-02 du 7 juillet 2022

PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-XII-55 du 12 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la commune d'Aubervilliers une subvention d'investissement d'un montant de 39 000 euros au titre de l'extension d'un multi-accueil de 6 places sur sa commune ;

- ATTRIBUE à la commune de Montfermeil une subvention d'investissement d'un montant de 72 000 euros au titre de l'extension d'un multi-accueil de 20 places sur sa commune ;

- ATTRIBUE à la commune de Neuilly sur Marne une subvention d'investissement d'un montant de 192 000 euros au titre de l'extension d'un multi-accueil de 20 places sur sa commune ;

- ATTRIBUE à la commune de Noisy le Grand une subvention d'investissement d'un montant de 288 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 60 places sur sa commune ;



- ATTRIBUE à la commune de Pierrefitte-sur-Seine une subvention d'investissement d'un montant de 187 200 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 24 places sur sa commune ;
- ATTRIBUE à la commune de Romainville une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 euros au titre de l'extension d'un multi-accueil de 10 places sur sa commune ;
- ATTRIBUE à l'association « E2s Scop Petite Enfance » une subvention d'investissement d'un montant de 117 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 18 places sur la commune de La Courneuve ;
- ATTRIBUE à l'association « Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement SFM-AD » de Stains une subvention d'investissement d'un montant de 104 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 16 places sur la commune de Stains ;
- APPROUVE les conventions pour l'attribution de subventions d'investissement avec les communes d'Aubervilliers, de Montfermeil, de Neuilly-sur-Marne, de Noisy-le-Grand, de Pierrefitte-sur-Seine et de Romainville, la SCOP E2S Petite Enfance et l'association SFM AD ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.